REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vendredi 28 août à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Florence LEQUERTIER, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT

Absents excusés : /

Absents: /

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Maryvonne ENAULT

Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020

1. <u>Désignation d'un représentant au sein du COmité de PILotage (COPIL) dans le cadre</u> de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Il convient que la commune désigne son représentant afin de la représenter au sein de l'instance de gouvernance que constitue le Comité de PlLotage (COPIL) dont le rôle sera de coordonner le projet du PLUI du territoire de l'ancienne communauté de communes de Lessay, de s'assurer de son bon suivi et du respect des grandes orientations de la procédure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Guy CLOSET comme représentant.

2. Désignation d'un correspondant à la Défense

Le correspondant à la Défense est une véritable interface au service du lien armée-nation. Il devra être en mesure de renseigner tous les jeunes de la commune dans trois domaines :

- le parcours citoyen qui comprend l'enseignement de la défense en classe de collège et de lycée, le recensement et la journée défense citoyenneté,
- les activités défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
- le devoir de solidarité et de mémoire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Daniel BERARD comme correspondant à la Défense.

3. <u>Délibération sur l'effacement des réseaux rue de l'Union, rue Rochemond et Charrière Délabres</u>

Dans la continuité des effacements des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications sur la commune, Monsieur le Maire présente deux devis du SDEM :

• pour la rue de l'Union et rue Rochemond : le coût prévisionnel de ce projet avec la pose de 3 mâts (candélabres) est de 182 000 € HT. Conformément au barème SDEM50, la participation de la commune s'élève à 56 800 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la réalisation de l'effacement des réseaux « rue de l'Union et rue Rochemond », accepte une participation de la commune de 56 800 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

• pour la Charrière Délabres : le coût prévisionnel de ce projet avec la pose de 3 mâts (candélabres) est de 190 000 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 59 200 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Charrière Délabres », accepte une participation de la commune de 59 200 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

4. Délibération sur les subventions aux associations

Compte tenu de la crise sanitaire, de nombreuses manifestations ont été annulées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, ci-dessous la répartition des subventions attribuées aux associations pour l'année 2020 :

Initiatives Brettevillaises	100 euros
Anciens Combattants	100 euros
Club du 3 ^{ème} âge	100 euros
Club des Manchots	100 euros
Comité de jumelage	100 euros
Comité Départemental du Tourisme	10 euros
Les Amis de la Bibliothèque	100 euros
Les Amis de la MAPAD	50 euros
Les Randos Brettevillaises	100 euros
Société de chasse	100 euros
AFM Téléthon	100 euros
Les Marcheurs Iod'Ay	100 euros
L'association des Pêcheurs Plaisanciers	100 euros

5. <u>Délibération sur l'approbation du rapport annuel 2019 de l'assainissement collectif accordée en séance par le conseil municipal</u>

En concertation avec la SATESE, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019 a été rédigé. Ce rapport reprend les caractéristiques techniques du service, la tarification et le financement des investissements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce rapport pour l'exercice 2019.

6. Réflexion sur la réfection de la rue Siméon Luce

Il est nécessaire d'avoir une vue globale sur les travaux à terminer dans la rue Siméon Luce concernant le réseau d'eau potable et pluviale afin d'optimiser au mieux l'opération de remise en état de la chaussée.

7. Réflexion sur le projet d'assainissement collectif à la plage

L'agence de l'eau a organisé une réunion le 6 août à la Mairie. Une réflexion préalable est à envisager sur l'assainissement collectif à la plage avec le concours de la SATESE et de l'agence de l'eau. 300 habitations seraient concernées.

8. Délibération sur la maitrise d'œuvre du projet assainissement collectif à la plage

Après en avoir délibéré et à 10 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet assainissement collectif à la plage; maîtrise d'œuvre financée à hauteur de 80% par l'agence de l'eau.

9. Réflexion sur la rénovation des logements communaux

M. Daniel BERARD présente trois devis pour une étude parasitaire des murs des deux logements communaux – analyses techniques et financières à établir.

10. Réflexion sur le maintien des animations de fin d'année

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas ouvrir l'accès à l'Espace R. Jabet pour le mois de septembre. Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, le repas des aînés n'aura pas lieu. Un colis de noël sera offert aux personnes de plus de 65 ans.

La réouverture de l'Espace R. Jabet pour les prochains mois sera discutée au prochain conseil municipal suivant l'évolution de la Covid-19.

11. <u>Invitation au « Forum des commissions » organisé par la COCM le 5 septembre 2020</u>
La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche organise un « forum des commissions » le samedi 5 septembre 2020 destiné à l'ensemble des élus communautaires et communaux. Lors de ce forum, chacune des 11 commissions de la Communauté de Communes sera présentée et chaque élu pourra ainsi se positionner sur la commission dont il souhaite faire partie.

12. Information sur l'ordre du jour du conseil communautaire du 22 juillet 2020

Monsieur le Maire présente les Vice-Présidents élus de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche ainsi que les commissions dont ils ont la charge.

13. Information sur les dotations pour le budget 2020

La Dotation de Solidarité Rurale « Cible » est versée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants selon des critères bien définis (potentiel financier moyen par habitant des communes, potentiel financier par habitant de la commune, revenu moyen par habitant des communes, revenu par habitant de la commune). En 2019, la commune était au rang 5 573 et a pu en bénéficier. A partir de ces critères, la commune sort de la strate pour occuper le rang 11 254 en 2020 et ainsi n'est plus éligible à cette dotation.

14.Retour d'expérience sur l'enlèvement des ordures ménagères au 1er semestre 2020

Le conseil municipal souhaite un retour du ramassage des ordures ménagères (sacs transparents) à 2 fois par semaine en juillet et août et 1 fois par semaine pour les sacs jaunes. En dehors de cette période, le conseil municipal souhaite un ramassage des ordures ménagères (sacs transparents) à 1 fois par semaine et tous les 15 jours pour les sacs jaunes.

15. Révision des concessions au cimetière communal

M. Daniel BERARD prend en charge la mise à jour du plan des concessions du cimetière communal.

16. Mise en place d'un contrat d'entretien pour le chauffage et la VMC à l'Espace R. Jabet

Un contrat d'entretien est envisagé pour le chauffage et la VMC à l'Espace R. Jabet.

17. Questions diverses

- suite à de nombreuses plaintes, deux chiens de la commune ont été emmenés à la fourrière
- Mme Isabelle EVE a rencontré un architecte de la Haye pour une consultation et avis concernant le projet de construction d'une bibliothèque de plain-pied à proximité de la Mairie.
- des ganivelles ont été abimées pendant la tempête du début d'année. Celles-ci vont donc être remplacées sur les terrains situés rue du Rivage
- la réfection du chemin d'exploitation à l'entrée de la Quenaudière, par empierrement, a été réalisée par M. Jean-Louis ADDE et d'autres agriculteurs après livraison de cailloux à charge de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h33